

## PROGRAMME DE FORMATION Maintien et Actualisation des Compétences SST

### ✓ Public concerné

Les personnels désignés pour porter secours en cas d'accident (Article R241-39 du Code du Travail).

### ✓ Effectif minimum et maximum

De 4 à 10 Stagiaires pour 07h de formation

### ✓ Pré-requis

Certificat SST valable (30 mois) le jour de la formation.

### ✓ Objectifs

Maintenir le SST à un niveau au moins égal voir supérieur à sa formation initiale.

Mise à jour des gestes de secours.

### ✓ Méthode Pédagogique

- Exposés
- Débats dirigés
- Exercices d'application pratiques
- Animation conduite par des Moniteurs Secouristes du Travail

### ✓ Validation

- . Avoir été présent tout au long de la formation sans absence.
- . Evaluation répondant à une grille de certification, le stagiaire devra intervenir sur un cas concret et répondre à des questions sur la prévention validée par un formateur agréé Par l'INRS.
- . Remise d'un certificat Sauveteur Secouriste du Travail.  
(Délivrée par PROTEGO FORMATION sous couvert de l'INRS et l'Assurance Maladie)

### ✓ Matériel utilisé pendant la formation

- 3 Mannequins (adulte, enfant et nourrisson)
- 1 défibrillateur pédagogique
- Divers plaies et brûlures
- Coupe de tête LVA
- Couverture

### ✓ Délais de réalisation

- Minimum 10 jours ouvrable, selon la demande de l'INRS.

---

### ✓ Accessibilité

Pour tout handicap, nous contacter afin d'adapter la formation ou de vous orienter vers un autre organisme.

---

### ✓ Tarif

Le coût est de 650 euros HT soit 780 euros TTC par session.

---

### ✓ Taux de réussite

En 2021 : 100% de taux de réussite au MAC SST

---

### ✓ Programme de Formation

---

#### **Thème 1 :**

##### **C6 : Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**

C6.1 : Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise. (6.1.1/6.1.2)

6.2 : Etre capable de situer le sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention (6.2.1/6.2.2)

##### **C7 : Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.**

7.1 Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail (7.1.1/7.1.2/7.1.3)

7.2 : Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses. (7.2.1/7.2.2)

##### **C8 : Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situations dangereuses repérés**

8.1 : Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention en entreprise

8.2 : Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mise en œuvre.

#### **Thème 2 :**

##### **C3 : Etre capable d'examiner la ou les victimes avant/ et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.**

3.1 : Etre capable de reconnaître suivant un ordre déterminé la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacé.(3.1.1/3.1.2)

3.2 : Etre capable d'associer au signe décelé le résultat à atteindre et de le prioriser.

##### **C4 : Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise**

4.1 : Etre capable de définir les différents éléments d'un message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention,

4.2 : Etre capable d'identifier en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise qui alerter et dans quel ordre.

4.3 : Le cas échéant, être capable de choisir parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte à déclencher les secours.

4.4 : Etre capable de transmettre un message complet et efficace aux secours afin de favoriser leur intervention au plus près de la victime.

##### **C5 : Etre capable de secourir la ou les victime(s) de manière appropriée.**

5.1 : Etre capable à l'issue de l'examen de déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre.

5.2 : Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.

5.3 : Etre capable de vérifier par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi qu'à l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge par les secours. (5.3.1/5.3.2)

a) La Victime saigne abondamment,

b) La Victime s'étouffe,

- c) La Victime se plaint de sensation pénible et/ou présente des signes anormaux,
- d) La Victime se plaint de brûlures,
- e) La Victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,
- f) La Victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
- g) La Victime ne répond pas mais elle respire,
- h) La Victime ne répond pas, et ne respire pas.

Situations inhérentes aux risques spécifiques : L'avis du Médecin du Travail, dans ce domaine est particulièrement important Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire consacrés sont laissés à l'appréciation du Médecin du Travail.